TRADE Solutions BNP PARIBAS

DANEMARK : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail

Les horaires

• La durée légale du temps de travail	37 heures
• La durée maximum	Selon la loi danoise sur l'exécution, le taux horaire moyen hebdomadaire maximum ne peut pas dépasser 48 heures en moyenne sur une période de 4 mois.
Les jours de repos hebdomadaire	Les employés ont aussi droit à au moins une journée complète par semaine.
Les congés payés	Les employés ont droit à prendre au moins 3 semaines sur les 5 auxquelles ils ont le droit de façon consécutive, pendant la période du 1er mai au 30 septembre.
L'âge de la retraite	65 ans
L'âge minimum légal pour travailler	Les enfants qui ont moins de 13 ans n'ont pas le droit de travailler, sauf pour des spectacles dans un contexte culturel.

Le coût du travail

LE SALAIRE

Le salaire minimum	Selon les données du gouvernement, le revenu mensuel moyen est de 44.513 DKK en 2020 (Statistics Denmark).
Le salaire moyen	Selon les données du gouvernement, le revenu annuel moyen est de 326 048 DKK en 2019.
Les autres formes de rémunérations	
• Pour les heures supplémentaires	Selon la plupart des accords collectifs, les heures supplémentaires sont en général soumises à une prime de 50% après la première heure et de 100% pour les heures supplémentaires pendant les week-ends et les jours fériés.
• Pour les heures de nuits	Comme les heures supplémentaires.

LES COÛTS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les domaines couverts	Le niveau de sécurité sociale est élevé au Danemark et est essentiellement financé par les impôts, y compris la couverture sociale en cas de maladie, d'accouchement, de garde d'enfants et les pensions. L'assurance-chômage, cependant, n'est pas couvert par les impôts ni par l'entreprise qui emploie le salarié. Il appartient à l'employé lui-même de devenir membre d'une caisse de chômage danoise.
Les contributions	Les contributions sociales payées par l'employeur : Pension complémentaire (ATP) : 2.271,60 DKK par an Fonds pour la maternité : 1.350 DKK par an Assurance pour les accidents du travail : environ 5.000 DKK par an (varie selon le type de travail, le nombre d'employés, la compagnie d'assurance, etc.) Autres cotisations sociales : environ 5.000 DKK par an Les contributions sociales payées par l'employé : Pensions complémentaire : 1.135,80 DKK par an.

L'organisme compétent	Le Ministère de travail de Danemark L'authorité de supervision financière de Danemark

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Mars 2024